



FICHE DE POSTE
Technicien eau potable
Chargé(e) du suivi de l'exploitation

Cadre d'emploi des techniciens

PLACE DANS L'ORGANISATION

Direction générale des services techniques

Direction eau et réseaux

Fonction d'encadrement NON

Groupe de fonction B2

CONTEXTE

La direction eau et réseaux de la communauté d'agglomération de Lens Liévin exerce les compétences eau potable, assainissement (dont eaux pluviales), GEMAPI, ruissellement agricole - érosion des sols. A ce titre, la direction est amenée à être au contact d'opérateurs à travers des conventions, marchés ou délégation de service public. Afin d'assurer un contrôle opérationnel des missions de chacun des opérateurs et d'assurer l'exercice de ces missions de manière optimale, la CALL recrute un technicien eau potable, chargé du suivi de l'exploitation.

RAISONS D'ETRE DU POSTE

Relevant de la direction eau et réseaux, le chargé(e) du suivi de l'exploitation participe à mettre en œuvre les décisions des élus en matière d'eau et d'assainissement. Il assure en outre les missions dans toutes les dimensions décrites ci-après :

- *Participer aux réunions destinées à la définition des orientations stratégiques en matière d'eau et d'assainissement*
- *Participer à la mise en œuvre au sein de la direction la politique publique en matière d'eau et d'assainissement*
- *Assurer la veille et mettre en œuvre la réglementation dans le domaine de l'eau et de l'assainissement*
- *Participer à la préparation des commissions communautaires eau assainissement liées aux missions du service*
- *Etre garant de la qualité du service public*
- *Assurer la gestion administrative, technique et comptable à travers les missions qui lui sont confiées*
- *Assurer le suivi et le contrôle des marchés publics rattachés à ses missions*

MISSIONS

1. Missions générales

- Appliquer la réglementation liés à la direction : directive cadre eau, code de la santé publique, directive concession, marchés public, code de l'environnement et tous les textes réglementaires qui en découlent (SDAGE, SAGE, SCOT, DUP)
- Etablir des liens et participer aux réunions avec les partenaires institutionnels et les services
- S'assurer de la cohérence entre la réglementation et les missions relatives au poste
- Etablir les délibérations, avenants, conventions liés aux missions du poste
- Présenter les projets et établir les comptes rendus de réunion liés au poste

2. Suivi des opérateurs radiotéléphoniques

- Gestion des accès aux châteaux d'eau
- Suivi administratif des conventions
- Emission des titres de recettes
- Participation à la stratégie globale de préservation du patrimoine nécessaire au fonctionnement optimal des services publics
- Suivre et contrôler les prestations réalisées par les opérateurs
- Coordonner les opérations de travaux sur le patrimoine communautaire (réhabilitation de châteaux d'eau)

3. Suivi des délégataires en eau et assainissement

Les compétences eau potable et assainissement sont exercées par la collectivité :

- En régie pour la partie investissement
- En délégation de service public pour l'exploitation

Les missions consisteront à :

- S'assurer de la pertinence des opérations de renouvellement
- Valider techniquement et financièrement les programmes en coordination avec le directeur
- S'assurer de la faisabilité des opérations et de leur réalisation
- Rendre compte au directeur des opérations de renouvellement
- Améliorer la connaissance du patrimoine communautaire et participer à la régularisation comptable des ouvrages
- S'assurer du respect des engagements contractuels et leur suivi
- Contrôler les opérations de raccordement aux réseaux

Les missions du poste sont principalement tournées vers l'eau potable. A titre temporaire, l'agent pourra être amené à exercer des fonctions similaires en assainissement.

4. Participer à l'établissement de budgets prospectifs techniquement et financièrement

- Participer à la programmation financière et au suivi des procédures
- En fonction de l'amélioration de la connaissance du patrimoine communautaire, prioriser les opérations de travaux à court, moyen et long terme

- Participer à l'établissement des rapports de la direction (RPQS notamment), s'assurer de la pertinence des rapports du délégataire
- Proposer des pistes d'amélioration
- Participer à l'établissement des documents de communication de la direction
- être garant de la qualité du service public
- Retranscrire la commande politique et assurer l'encadrement, la coordination et la bonne exécution de cette commande

PRE-REQUIS

- Maîtriser le cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités et des établissements publics
- Maîtriser la comptabilité publique, code des marchés publics et gestion de projets
- Maîtriser la réglementation européenne et nationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement
- Maîtriser le cadre réglementaire des procédures obligatoires issues de la directive cadre eau
- Connaître le code de l'environnement et de la santé publique
- Connaissances techniques en eau et assainissement
- Connaissances en urbanisme
- Capacité à travailler en équipes et en transversalité
- Capacité à prendre des initiatives et à être force de proposition
- Permis B

QUALITES REQUISES

- Capacités d'analyse et de synthèse, en particulier sur les contrats de concessions de service public
- Capacité à entretenir une bonne cohésion d'équipe
- maîtrise de l'organisation, de l'optimisation du temps de travail et de la priorisation des tâches
- Capacité à analyser et répondre aux problèmes en situation de crise
- Rigueur
- Disponibilité et capacité d'adaptation
- Réactivité
- Autonomie
- Respect des obligations de discrétion et de confidentialité
- Qualités relationnelles, sens de la communication et de l'écoute
- Aptitude à l'animation de réunions, de formations et à l'encadrement

MOYENS MIS A DISPOSITION

- **Matériels et moyens**
 - *matériel bureautique et logiciel (suite bureautique, astre, SIG, incovar)*
 - *Documents techniques et réglementaires*
 - *véhicule partagé*
- **Equipement(s) de protection individuelle**



CONDITIONS DE TRAVAIL

- Lieu de travail : rue Lavoisier à Lens – déplacements réguliers sur le territoire à prévoir
- **Horaires** : Selon la délibération du 23 septembre 2021 instaurant la nouvelle organisation du temps de travail du personnel au 01/01/2022 et le protocole du temps de travail applicable au 1^{er} janvier 2022 s y référant.

POUR POSTULER

Le poste est ouvert aux fonctionnaires disposant du grade requis dans le profil de poste. En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste sera ouvert aux agents contractuels disposant des diplômes et ou expérience requis. Pour les fonctionnaires, merci d'indiquer impérativement votre grade et votre échelon. En cas de recrutement contractuel, le contrat proposé est de 3 ans. Pour tout contact vous pouvez joindre la direction des ressources humaines au 03.21.79.07.75 ou par mail à l'adresse DRHRecrutements@agglo-lenslievin.fr. Les candidatures sont à adresser exclusivement par voie électronique à l'adresse indiquée ci-dessus avant le 29 mai 2024